



## Les infos – Logement de l'ADIL du Finistère

INFO N° 2019/06

### ASSURANCE PERTE D'EMPLOI

**JE SUIS SALARIE ET JE SOUHAITE SOUSCRIRE UN PRET POUR L'ACQUISITION D'UNE MAISON. J'AI ENTENDU PARLE DE L'ASSURANCE PERTE D'EMPLOI. QU'EST-CE QUE C'EST ?**

Il s'agit d'une garantie facultative qui vous couvre en cas de licenciement.

Elle consiste en général soit en un report d'échéances, soit en un paiement des mensualités échues pendant la période de chômage.

Elle est généralement accordée après une période de franchise et une période de carence pour une couverture limitée à plusieurs mois par période de chômage et pour une durée cumulée déterminée en mois.

Les conditions d'adhésion, le champ d'application ainsi que la mise en œuvre de cette garantie peuvent être très différents d'un contrat à l'autre.

L'assureur peut par exemple exiger une certaine ancienneté dans l'entreprise pour y adhérer. La garantie peut également exclure :

- La démission,
- La rupture conventionnelle,
- Le licenciement pour faute,
- Les fins de contrat à durée déterminée (CDD)

C'est pourquoi, il convient de lire attentivement la notice d'information.

*Information donnée sous réserve de l'appréciation souveraine des Tribunaux*

23, rue Jean Jaurès  
29000 QUIMPER

Tél. 02.98.46.37.38  
Internet : [www.adil29.org](http://www.adil29.org)

14, bd Gambetta  
29200 BREST